



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com

SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 • Email : fpip@fpip-police.com

En réaction aux violences subies par les policiers (nationaux/municipaux et gendarmes) et au décès de notre collègue à la foire du trône un seul candidat a la présidentielle, à notre connaissance, a jugé utile d'apporter un soutien aux forces de l'ordre et à affirmer le droit pour les policiers à la présomption d'innocence et au droit de se défendre .Fait nouveau les municipaux sont cités:

mardi 10 avril 2007

📄 Communiqué de presse de Philippe de VILLIERS

Droit de défense pour les policiers

Le lundi 9 avril un policier national meurt dans l'exercice de ses fonctions à la Foire du Trône. Selon la Préfecture de Police le policier était intervenu lors « d'une rixe entre trois personnes » et aurait alors reçu « accidentellement » le bras d'une nacelle en plein visage.

Guillaume Peltier, porte parole de Philippe de Villiers s'interroge sur cet « accident » qui aurait fait une nouvelle victime parmi les forces de l'ordre alors que dans le cas inverse on n'hésite pas à immédiatement parler de « bavure » policière.

Dans la nuit du vendredi au samedi 7 avril un policier municipal de Loudéac pris dans une rixe avec son collègue fait usage de son arme, son collègue aurait été jeté à terre, brutalisé et aurait reçu des coups au ventre et au visage. La personne qui a reçu le coup de feu à l'épaule est un jeune homme qui avait fugué d'un centre pour mineurs de Dinan et qui était très défavorablement connu des forces de police. Certains en ont immédiatement profité pour jeter le discrédit sur les policiers municipaux, remettant en cause la possibilité pour eux de bénéficier d'armes de défense et ajoutant, ce qui est faux, qu'ils ne sont « pas bien formés ».

Cette affaire est à mettre en parallèle avec la policière municipale d'Emerainville qui le jeudi 22 mars a été littéralement massacrée par un groupe de cinq individus. La policière avait sorti son arme puis s'était ravisée. Résultat : 11 jours d'ITT, nez cassé, traumatisme crânien, enfoncement de la cage thoracique. La fonctionnaire a témoigné que les individus « se sont mis à me sauter à pieds joints sur le dos » !

Quelques jours plus tôt à Etampes un autre policier municipal -non armé- a reçu une balle de 22 lr dans la jambe tirée par un fusil à lunettes.

Guillaume Peltier, porte parole de Philippe de Villiers tout son soutien aux gendarmes, policiers nationaux et municipaux victimes de la violence dans l'exercice de leurs fonctions. Ils réaffirment le droit pour les policiers à la présomption d'innocence et à se défendre en cas d'agression caractérisée.

DEVONS NOUS EN CONCLURE QUE LES AUTRES
CANDIDATS NE RECONNAISSENT PAS AUX
POLICIERS LE DROIT DE SE DEFENDRE ET A LA
PRESOMPTION D'INNOCENCE ?...A MOINS QUE
LE SUJET NE LES INTERESSE PAS ?
MESDAMES MESSIEURS LES CANDIDATS IL
VOUS RESTE UNE SEMAINE POUR PRENDRE
POSITION

B/N le 13/04/07